



Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

ISSN : 2118-6340

N° 62

Octobre / Novembre / Décembre 2023

Edito du Président

Les rivières vont retrouver peu à peu un débit plus acceptable avec la saison hivernale en espérant une pluviométrie normale. Avec l'arrivée de l'automne les pêcheurs de carnassier vont être à la fête en espérant pour eux de belles prises en attendant les effets de la mise en place de la fenêtre de capture qui se vérifiera dans quelques années.

Les réunions d'arrondissement auront lieu dans les prochaines semaines, les dirigeants d'associations seront invités à celles-ci, afin de débattre de divers sujets concernant la pêche le loisir et la gestion de leurs associations.

A cette époque de l'année nous sommes déjà tournés vers 2024, où nous pouvons nous en douter, il y aura des modifications, notamment en ce qui concerne le montant des cotisations pour avoir le droit de pêcher : le montant de la carte « MAJEUR » a été fixé pour 2024 à 85 euros, nous pourrions noter une augmentation sensible de la cotisation fédérale après 5 ans de stagnation. Pour le décompte :

-La CPMA augmentera de 3 euros, elle servira entre autre, à subventionner les investissements des fédérations sur le plan national.

-La cotisation fédérale, elle, augmentera de 5 euros afin d'aider au mieux les associations qui pourront ainsi financer leurs besoins en matière de travaux, d'alevinages par exemple, et, bien sûr, les salariés employés par la fédération.

Il est bien évident que les pêcheurs ne perçoivent pas très bien ces augmentations, néanmoins, il faut lutter contre les pollutions, le braconnage, surveiller la qualité des eaux, régler les baux de pêche pour les associations pratiquant la réciprocité, assister aux réunions parfois très éloignées et j'en oublie certainement. Ces augmentations participeront financièrement à la vie de notre fédération et des associations agréées du département Sans parler de l'évolution de l'inflation.

Pour ce qui est de la carte interfédérale « U.R.N.E. » elle passera à 110 euros.

En 2022 quelques associations de 1^{ère} catégorie ont reçu la visite des élus fédéraux, les échanges ont été fructueux. Beaucoup de questions nous ont été posées. A n'en pas douter ces visites sont très positives, comme promis, elles reprendront très prochainement en 1^{ère} comme en 2^{ème} catégorie.

Bonne fin de saison à tous.

Le président fédéral,
Pierre BOURGEOIS

Réservoirs de pêche des salmonidés de Travecy



www.reservoirs-travecy.com

Réservoirs de Travecy - Leurre et Mouche

Les réservoirs de Travecy ouvrent à partir du 30 septembre 2023 !



La réouverture des réservoirs de pêche des salmonidés de Travecy est effective depuis samedi 30 septembre dernier. Quelques modifications ont été apportées dans les règlements intérieurs des réservoirs

au cours des dernières saisons, les panneaux des règlements intérieurs présents aux abords des plans d'eau ont été mis à jour (et sont disponibles sur le site de la Fédération (<https://www.peche02.fr/4611-reservoirs-de-peche-des-salmonides.htm>))

et sur la page de réservation des options (<https://www.reservoirs-travecy.com/>)).

► 850 kg de Truites Arc-en-Ciel (poissons de 0,8/1,5 kg & 2/4kg) ont été empoissonnés fin septembre, 300 kg supplémentaires seront introduits mi-octobre et 100 kg de plus début novembre.

Un carnet de captures avec déclaration en ligne sera également mis en place courant octobre afin d'adapter plus justement les rempoissonnements en cours de saison.



Vidéo
rempoissonnement



Cartes de pêche 2023

L'Assemblée Générale de la FNPF a adopté l'augmentation des Cotisations Pêche Milieu Aquatique (CPMA) sur les cartes de pêche 2024.

Parallèlement, les groupements réciprocitaires, au grand regret de la FPPMA02, ont décidé d'augmenter le prix de la carte interfédérale et de le fixer à 110 €. Bien que la Fédération désapprouve cette décision (nous l'avons signifié par courrier aux groupements réciprocitaires ainsi qu'à la FNPF), nous avons dû nous plier aux règles de la démocratie si nous souhaitions encore pouvoir bénéficier de la réciprocité interdépartementale et de l'accord entre les trois groupements (URNE, EHGO & CHI)...

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration de la Fédération a donc décidé d'arrêter les prix suivants pour les cartes de pêche de l'année 2024 :

	CPMA	Cotisation fédérale	Cotisation associative	Cotisation URNE	Total
Carte interfédérale	40,20 €	27,80 €	17,00 €	25,00 €	110,00 €
Carte Personne Majeure	40,20 €	27,80 €	17,00 €	-	85,00 €
Carte Femme	19,20 €	11,55 €	9,25 €	-	40,00 €
Carte Personne mineure	5,20 €	10,05 €	8,75 €	-	24,00 €
Carte -12ans	1,00 €	2,50 €	3,50 €	-	7,00 €
Carte Journalière	4,90 €	3,95 €	3,65 €	-	12,50 €
Carte Hebdomadaire	14,00 €	12,15 €	8,85 €	-	35,00 €

Les cotisations «fédérales» et «associatives» de la carte Personne Majeure ont donc été ajustées, afin d'équilibrer la restitution URNE (et ne pas être plus contributeur que bénéficiaire) mais également dans le but de maintenir et poursuivre les actions des structures associatives dans ce contexte sociétal inflationniste.



Inventaires piscicoles

Les inventaires piscicoles réalisés par la Fédération se poursuivent actuellement.

Les élèves de l'Atelier Scientifique et Technique du collège St-Just de Soissons nous ont rejoints lors de la pêche sur la Crise, avant une intervention en classe pour présenter les indices biologiques et appréhender l'impact des aménagements anthropiques sur les peuplements piscicoles.

Une sensibilisation à l'opération «Où est Martin?» (action de sciences participatives invitant le grand public à signaler ses observations) a également été proposée aux élèves de l'AST et aux élèves de CM2 de l'école du Centre de Soissons les accompagnant.



Suite aux travaux réalisés aux plans d'eau du Canivet dans le cadre de la labellisation en Parcours Passion «Black-Bass», la Fédération a choisi de programmer le prochain Pike'n'Float (qui sera maintenant baptisé Bass'n'Float !) le samedi 21 octobre prochain auxdits plans d'eau. Le règlement a été légèrement modifié afin de favoriser la recherche des Black-Bass. Retrouvez toutes les informations sur le site de la Fédération (www.peche02.fr). La catégorie «Float-tube» est d'ores-et-déjà complète, il reste des places du bord.

Bass'n'Float n°1

Flash-Code
Règlement & bulletin d'inscription



CONCOURS CARNASSIERS
Edition n°1

PIKE BASS' N' FLOAT

Pêche no-kill
Catégorie Bord ou Float-tube
Inscriptions 15 €
Places limitées

1^{er} prix : 100 €
2^{ème} prix : 75 €
3^{ème} prix : 50 €

Samedi 21 octobre 2023
Plans d'eau fédéraux du Canivet à Pommiers

Pas de buvette
Pas de restauration

DECATHLON **DECATHLON**

RDV 7h30 sur le parking des étangs du Canivet (Pommiers)
Renseignements, règlement et inscriptions
03.23.23.13.16 ou contact@peche02.fr ou www.peche02.fr/02

Credit photos : FIDAAPPARAT

Plan d'eau de l'Ailette Partie centrale

De nouveaux créneaux de réservation ont été ouverts courant septembre, jusqu'à la fin de saison de pêche des carnassiers (28 janvier 2023). Le règlement reste le même : pêche exclusive des carnassiers aux leurres, en no-kill, et en bateau uniquement avec un droit de mise à l'eau payant via un site de réservation et une mise à l'eau obligatoire par la base nautique de Cap'Aisne. 5 embarcations équipées d'un moteur électrique sont disponibles à la location via le Syndicat Mixte de l'Ailette (à réserver directement sur le site de réservation ci-dessous). Un carnet de capture, disponible sur votre récépissé, est à remplir obligatoirement après chaque partie de pêche, dans le but de suivre les captures mais aussi pour pouvoir proposer les créneaux les plus adaptés afin que la pêche reste accessible et de qualité.



www.peche-ailette.com

Bienvenue sur le site de réservation du Lac de l'Ailette



Règlement intérieur et calendrier des jours disponibles



Petit rappel : Sauf cas de force majeure, la réservation d'une option est ferme et définitive. Aucun remboursement ou changement de date de pêche ne pourra être effectuée, il convient à chaque pêcheur de s'assurer de sa disponibilité au moment de la réservation de son droit de mise à l'eau.



SYNDICAT MIXTE
DE L'AILETTE

L'Association Régionale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Hauts de France, qui réunit l'ensemble des Fédérations Départementales de Pêche de la Région, édite une nouvelle newsletter depuis cet été.

N'hésitez pas à vous rendre sur leur site et vous abonner afin de connaître les actions en faveur des milieux aquatiques qui sont menées à l'échelle de la Région.



Concours fédéral

Le concours fédéral 2023 s'est tenu le 10 septembre dernier aux étangs de Pierrepont.

23 participants se sont affrontés dans une ambiance conviviale, qui a vu le sacre de :

- Stéphanie Manesse : 1^{ère} femme,
- Jérôme Lambert : 1^{er} licencié et 1^{er} du général,
- Stéphane Osvatik : 1^{er} du secteur équipe et 3^{ème} du général,
- Jonathan Berrault : Capitaine de l'équipe de St-Quentin qui remporte la coupe par équipe,
- Simon Margerin, 1^{er} du secteur amateur et 2^{ème} du général.

NOM	AAPPMA	tirage au sort	poids	classement secteur	classement général
LAMBERT Jérôme	Jaulgonne	2	4435	1	1
MARGERIN Simon (enf)	Jaulgonne	4	3340	1	2
OSVATIK Stéphane	Laon	2	2595	1	3
KOPERA Philippe	La Fère	6	3365	2	4
BELLAMI Denis	Chauny	1	2590	2	5
LEGARGASSON J-Marie	St Quentin	7	1480	2	6
PAYOT Fabrice	Château-Th	3	2365	3	7
HAREMZA Guy	Pontavert	2	2295	3	8
BOISSERIE Claude	Laon	10	1435	3	9
DEHU Lionel	Pontavert	5	1920	4	10
BERAULT Jonathan	St Quentin	3	1420	4	11
MANESSE Stéphanie	Jaulgonne	7	1230	4	12
DEMAGEAUX Xavier	Chauny	6	1860	5	13
DELCENSERIE Laurent	Laon	5	1230	5	14
CARON José	St Quentin	9	1190	5	15
LEFEVRE David	Chauny	3	1665	6	16
LETIEN Didier	St Quentin	5	1180	6	17
RICHAULT Laurent	Laon	4	675	6	18
DAIMEZ Francis	St Quentin	1	985	7	19
MINETTE David	Proisy	1	580	7	20
LECLERE Florian	Laon	6	825	8,5	21
NAPIERAY J-Jacques	Laon	4	825	8,5	22
RICHAULT Mathilde	Laon	8	250	10	23



Merci au CD02 ainsi qu'à l'AAPPMA des Marais Communaux de Pierrepont pour l'organisation de la manifestation.